

La présidente

Paris, le 31 mai 2021

Références à rappeler : 20-085 / 21-DCC-65

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par LDC lors de la prise de contrôle exclusif du groupe Ronsard par la société LDC Volaille, autorisée le 14 avril 2021 par décision n° 21-DCC-65, vous avez fait trois propositions de mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect par LDC de ses engagements. Il s'agit des mandataires :

- cabinet Duff & Phelps, représenté par M. de Crémiers ;
- cabinet Finexsi, représenté par M. Lambert ; et
- cabinet Advolis, représenté par M. Dumonteil.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agréé ces trois cabinets, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat modifié que vous avez soumis à mes services le 12 mai 2021.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

© Autorité de la concurrence